

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1887.

—

(AMENDEMENTS.)

—

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des dépenses pour l'exercice 1886 n'était pas voté lorsque, conformément à la loi sur la comptabilité de l'État, il a fallu déposer celui de l'exercice 1887, dans lequel il n'a, par conséquent, pas pu être tenu compte des nombreuses et importantes réductions opérées sur les prévisions de dépenses établies, à cette époque, pour 1886. D'autre part, il n'est point possible de prévoir, avec exactitude, dix mois avant l'ouverture d'un exercice, les crédits nécessaires aux divers services des chemins de fer, dont les besoins se lient intimement à la situation économique du pays.

Dans ces conditions, le projet de Budget déposé en février dernier ne pouvait avoir qu'un caractère tout à fait provisoire; et, pour se rendre un compte exact des propositions de crédits formulées à la suite de la revision qui vient d'en être faite, il faut nécessairement les comparer aux allocations votées pour l'exercice 1886 et dont la justification a été produite à la Législature.

Le tableau suivant donne le résultat résumé de cette comparaison.

SERVICES.	BUDGET voté pour 1886.	BUDGET révisé de 1887.	DIFFÉRENCES.	
			Augmentation.	Diminution.
Administration centrale	337,250	344,650	7,400	.
Chemin de fer	67,957,575	65,969,672	.	1,987,903
Postes et télégraphes	13,244 624	13,523,326	78,702	.
Marine.	3,806,125	4,191,627	585,502	.
			471,604	1,987,903
		DIMINUTION . . fr.	1,516,299	

Il ne sera cependant pas sans intérêt de faire remarquer que, comparative-ment au projet primitif, le projet de Budget révisé présente une réduction de 3.276,924 francs.

Les amendements proposés, par rapport au Budget voté pour l'exercice 1886, se justifient par les considérations exposées dans la présente note.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — Traitements des fonctionnaires et employés.

Le crédit voté pour l'exercice 1886 est de fr.	167,850 »
Le crédit demandé pour l'exercice 1887 est de	175,250 »
	<hr/>
La différence de fr.	7,400 »

ne constitue pas une augmentation de dépense; elle provient de deux transferts, savoir :

1^o de l'article 15 au littera A (Secrétariat Général) d'une somme de fr. 2,900 »
par suite de l'adjonction d'un commis de la Direction des Voies et Travaux au personnel de la Comptabilité centrale ;

2^o de l'article 17 au littera B (Service de surveillance des Chemins de fer concédés), d'une somme de fr. 4,500 »
montant du traitement d'un chef de bureau détaché de la Direction de la Traction et du Matériel, et dont il y a lieu de régulariser la position au point de vue de l'imputation de son traitement, en transférant celui-ci au service auquel ce fonctionnaire appartient de fait.

TOTAL ÉGAL fr.	7,400 »
--------------------------	---------

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

La raison pour laquelle le tableau des développements du Budget fait ressortir les différences entre les crédits qui y sont indiqués et les allocations votées pour l'exercice 1886, ainsi que cela s'est fait en 1882 dans des circonstances analogues, a été expliquée au début de cette note.

Voici par service, le résultat de cette comparaison en ce qui concerne l'administration des chemins de fer.

SECTIONS ET SERVICES.	BUDGET		DIFFÉRENCE	
	voté pour 1886.	demandé pour 1887.	en plus.	en moins.
1 ^{re} SECTION. — Services communs	1,573,415	1,535,975	»	37,440
2 ^e — Voies et travaux	16,142,540	15,551,574	»	610,966
3 ^e — Traction et matériel	28,650,370	27,671 910	»	987,460
4 ^e — Transports	19,991,560	19,638,125	»	353,237
5 ^e — Perception des recettes et contrôles	1,700,800	1,702,000	1,200	»
			1,200	1,989,103
	SOIT UNE DIMINUTION DE . . . fr.		1,987,903	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

qui trouve, pour la plus grande partie, sa justification dans la décroissance des recettes signalée à nouveau dans les renseignements donnés à l'appui du projet de Budget des Voies et Moyens.

Les détails qui suivent expliquent pour chacun des articles en particulier les changements proposés.

1^{re} SECTION. — SERVICES COMMUNS.

ART. 8. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

L'allocation demandée pour 1887 fr.	126,460	»
présente sur celle votée pour 1886 ci	123,900	»
	<hr/>	
une augmentation de	2,560	»
provenant de simples transferts, savoir :		
1 ^o de l'article 18. Le salaire d'un agréé passé au service des imprimés fr.	1,560	»
2 ^o de l'article 24. Le salaire d'un manœuvre passé au service de la commission de réception des papiers	1,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION ÉGALE.	2,560	»

ART. 9. — *Matériel et fournitures de bureau pour tous les services.*

La réduction de 40,000 francs, proposée sur cet article, correspond aux nouvelles économies qu'on compte réaliser par suite des simplifications apportées dans le service des imprimés, fournitures de bureau, etc.

Crédit de 1886 fr.	700,000	»
Diminution pour 1887	40,000	»
	<hr/>	
RESTE fr.	660,000	»

Depuis 1884, cette catégorie de dépenses aura ainsi diminuée de 346,000 francs.

2^e SECTION. — VOIES ET TRAVAUX.

ART. 13. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Diminution de 2,900 francs par suite du transfert expliqué à l'article 2.

ART. 14. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

L'allocation votée pour 1886, est augmentée d'une somme de 3,614 francs provenant d'un transfert de l'article 23. Il s'agit d'un supplément de dépense résultant du remplacement de quelques femmes garde-barrières par des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

hommes postés aux abords des stations et qui sont appelés à coopérer au service des transports.

ART. 15. — *Billes, rails, matériel fixe tenant à la voie.*

Allocation votée pour 1886.	fr. 2,500,000 »
— demandée pour 1887	1,900,000 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 600,000 »

L'état satisfaisant de nos lignes permet de ralentir momentanément, sans crainte pour la sécurité du service, les travaux de renouvellement, tout au moins sur les sections qui ne sont parcourues que par des trains marchant à petite vitesse. L'organisation de services de voyageurs, au moyen d'un matériel plus léger, contribuera d'ailleurs à diminuer l'usure des voies. On a pu ainsi réduire les approvisionnements destinés à l'entretien en 1887 de manière à ramener la dépense au chiffre ci-dessus de 1,900,000 francs.

ART. 16. — *Travaux d'entretien, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.*

Comme l'indique le libellé nouveau ci-dessus, le crédit demandé à l'article 16, sera désormais exclusivement affecté aux travaux d'entretien, à l'outillage, etc.

Par suite, le crédit de	fr. 2,595,000 »
voté pour 1886 peut être diminué de	11,680 »
	<hr/>
pour être fixé à	fr. 2,583,320 »

Il avait déjà, en 1886, été diminué d'une somme de 377,795 francs.

5^e SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Diminution de 4,500 francs, montant du transfert justifié à l'article 2.

ART. 18. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

D'après les faits actuellement acquis, l'allocation de 1886 soldera par un boni d'environ fr. 200,000 »
 sans toucher aux taux des salaires, l'administration a pu réduire la dépense par suite notamment de la diminution du travail dans les ateliers, en suspendant le recrutement d'ouvriers nouveaux de manière à ramener successivement le personnel aux limites indiquées par les besoins actuels. 200,000 »

Il y a lieu, en outre, de transférer à l'article 8 ci-dessus une somme de 1,560 »

On trouve pour 1887 une réduction de fr. 201,560 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

qui ramène le crédit demandé pour 1887 au montant de 10,582,140 francs.

ART. 20 — *Combustibles et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

En supposant que les consommations de 1887 seront égales à celles de 1886 et en évaluant la dépense d'après les prix moyens obtenus aux dernières adjudications, on obtient un total de . . . fr. 5,370,000 »
 Le crédit voté pour 1886 s'élève à 3,900,400 »
 La réduction est de 530,400 »

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Les crédits votés pour 1886, laisseront un excédent disponible d'environ fr. 200,000 »
 auquel il faut ajouter pour 1887, une économie nouvelle de 50,000 »
 à résulter de la diminution du travail dans les ateliers, soit
 ensemble une réduction de 250,000 »
 à laquelle il y a lieu d'ajouter la partie de crédit transférée à l'article 8 ci-dessus. 1,000 »
 TOTAL. fr. 251,000 »
 Pour 1886, il a été alloué. fr. 11,800,000 »
 Il reste donc pour 1887. 11,549,000 »

4^e SECTION — TRANSPORTS.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit alloué pour 1886. fr. 9,033,820 »
 — demandé pour 1887. 9,044,382 »
 Soit une augmentation de fr. 10,562 »

Cette somme représente la charge à supporter par le chemin de fer du chef de la séparation du service des postes d'avec celui du chemin de fer dans un certain nombre de bureaux où les deux services étaient fusionnés jusqu'ici.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 25. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

La diminution proposée se décompose comme suit :

Transfert à l'article 14 ci-dessus.	fr.	3,614	»
— — 31 du salaire d'un agréé.		1,200	»
Réductions de personnel par suite du ralentissement du trafic. Ici encore, on a procédé non par diminution du taux de salaires ni par licenciement des ouvriers en service, mais par voie d'extinctions, c'est-à-dire, en ne remplaçant pas les ouvriers décédés, sortis volontairement, etc.		75,985	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	78,799	»
L'allocation (1886) de.	fr.	6,027,540	»
		<hr/>	
descend ainsi pour 1887 à la somme de.	fr.	5,948,741	»

ART. 25. — *Frais d'exploitation.*

Les prix avantageux auxquels l'administration peut actuellement se procurer les matières utilisées pour l'éclairage et le chauffage des bureaux, stations, etc., permettent de réduire de fr. 200,000 »
 l'allocation votée pour 1886 à. fr. 2,050,000 »

Le crédit pétitionné pour 1887 est donc de. fr. 1,850,000 »

ART. 26. — *Camionnage.*

Au cours de la présente année, plusieurs entreprises de camionnage ont été réadjudgées à des conditions plus favorables que celles obtenues précédemment. Par suite de cette circonstance on compte réaliser une économie de 40,000 francs.

Le crédit nécessaire en 1887 peut donc être fixé . . . fr. 1,720,000 »

Pour 1886, il a été alloué. fr. 1,760,000 »

DIMINUTION ÉGALE. fr. 40,000 »

5^e SECTION. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.

ART. 31. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

L'augmentation est égale à la partie de crédit transférée de l'article 25 ci-dessus, il ne s'agit que d'une mutation de personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

1^{re} SECTION. — SERVICES COMMUNS.ART. 31. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour l'exercice 1886.	fr.	95,889	»
— demandé pour l'exercice 1887.		115,454	»
		<hr/>	
La différence en plus.	fr.	21,545	»

se décompose ainsi :

1 ^o Complément d'un crédit justifié au Budget amendé de 1886 (voir Doc. de la Chambre des Représentants, session de 1885-1886, n° 5, p. 147).	fr.	785	»
2 ^o Transfert de l'article 41.		12,060	»
représentant les traitements et les frais de déplacements d'un contrôleur et de trois commis passés au service spécial des approvisionnements;			
3 ^o Somme nécessaire pour mettre l'allocation en rapport avec la dépense réelle.	fr.	8,700	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL à la différence.	fr.	21,545	»

ART. 32. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Allocation votée pour 1886.	fr.	102,150	»
— demandée pour 1887.		105,710	»
		<hr/>	
DIFFÉRENCE.	fr.	3,560	»

comprenant :

1 ^o Un transfert de l'article 42.	fr.	2,000	»
2 ^o Une augmentation de.		1,560	»
pour relever quelques salaires.			
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL.	fr.	3,560	»

2^e SECTION. — POSTES.ART. 34. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit voté pour 1886	fr.	3,411,615	»
Crédit demandé pour 1887		3,502,276	»
		<hr/>	
L'augmentation de	fr.	90,665	»

comprend :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Le complément d'un crédit de 54,000 francs justifié au projet de Budget de 1886 (Doc. de la Chambre, session de 1884-1885, n° 84, p 511)	27,000	»
2° Le complément d'un crédit de 75,500 francs justifié au Budget amendé de 1886 (Doc. de la Chambre, session de 1885-1886, n° 5, p. 147)	57,650	»
3° Une somme de	4,075	»
nécessaire pour mettre l'allocation en rapport avec les dépenses engagées.		
4° Pour l'admission de 20 auxiliaires	12,000	»
5° Pour la transformation d'auxiliaires en commis	7,000	»
6° Pour la création de bureaux	1,500	»
7° Pour l'amélioration de la position d'auxiliaires	10,000	»
8° Pour frais de déplacements, d'interims, etc.	2,000	»
TOTAL . . . fr.		101,225
dont il faut déduire un transfert de	10,562	»
à l'article 22, où il est justifié.		
Reste la différence, indiquée ci-dessus de fr.		90,663

ART. 55. — *Traitements et indemnités des facteurs, etc.*

Crédit voté au Budget de 1886	fr. 3,894,559	»
Crédit demandé pour 1887	3,933,058	»
L'augmentation de fr.		38,699
se décompose ainsi :		
1° Complément à concurrence de	15,565	»
d'un crédit de 40,700 francs justifié au Budget amendé de 1886 (Doc. n° 5, p. 148);		
3° Transfert de l'article 36, d'une somme de	9,000	»
pour permettre la création de dix emplois de facteur rural en remplacement d'un pareil nombre de services de piétons-entrepreneurs;		
3° Création de dix emplois de facteurs des postes et de dix emplois de facteur rural	fr. 21,800	»
4° Frais de déplacements des titulaires des nouveaux emplois	2,400	»
TOTAL . . . fr.		24,200
dont deux tiers, soit	16,134	»
suffiront en 1887.		
TOTAL ÉGAL . . . fr.		38,699

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'extension continuelle du service de distribution, des levées des boîtes, etc., justifie l'augmentation du personnel des facteurs, lequel est insuffisant dans beaucoup de bureaux.

ART. 36. — *Transport des dépêches.*

Crédit voté pour 1886	fr.	526,340	»
Crédit demandé pour 1887		517,340	»
		<hr/>	
	DIMINUTION	fr.	9,000

résultant du transfert d'égale somme à l'article précédent.

ART. 37. — *Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, etc.*

Crédit primitif	fr.	643,000	»
Crédit nouveau		598,000	»
		<hr/>	
	Diminution	fr.	45,000

Usant de la faculté que lui réservait l'article 9 de la Convention conclue le 14 mars 1882 pour l'établissement et l'exploitation de services réguliers de navigation entre Anvers et New-York et entre Anvers et Philadelphie, le Gouvernement a prononcé la résiliation de cette convention à partir du 1^{er} juillet 1887. Une convention nouvelle est intervenue qui sera soumise aux Chambres. Elle réduit la garantie du minimum postal de 500,000 francs à 250,000 francs. Cette réduction ne devant sortir ses effets qu'à partir du 1^{er} juillet 1887, elle n'affectera le Budget prochain qu'à concurrence de fr. 125,000 »

Par contre, les charges qui grèvent cet article du Budget s'accroîtront annuellement d'une somme de 80,000 »
à cause de la subvention à liquider en vertu de la loi du 8 mai 1886 qui a approuvé la convention conclue entre le Gouvernement belge et le Norddeutscher-Lloyd relativement à l'escale d'Anvers. De sorte que la réduction réelle de dépenses
pour l'exercice 1887, sera de fr. 45,000 »

Ce dernier arrangement n'ayant plus pour objet le transport des malles, il y a lieu de modifier le libellé primitif de l'article 37 dans les termes suivants :

« Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes » régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits » garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (Crédit non limitatif).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 39. — *Matériel.*

L'allocation votée au Budget de 1886 est de	fr. 738,820 »
Celle qui est proposée pour 1887 est de	708,820 »
	<hr/>
Cette dernière présente donc une diminution de	50,000 »

qui est due à la situation actuelle des approvisionnements.

3^e SECTION. — TÉLÉGRAPHES.ART. 41. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit voté au Budget de 1886 est de	fr. 2,289,621 »
Pour constituer le crédit nécessaire aux besoins de 1887, il faut	
d'une part, ajouter :	
1 ^o Le complément d'un crédit de 7,400 francs justifié au projet du Budget amendé de 1886 (<i>Doc.</i> , n ^o 5, p. 149)	fr. 3,700 »
2 ^o Pour la création d'un nouvel emploi de sous-chef de section pour le service de la téléphonie	2,925 »
3 ^o Pour l'amélioration de la position de quelques anciens commis qui ne peuvent obtenir d'avancement à défaut de vacances dans les emplois supérieurs, une somme de 4,800 francs, dont la moitié sera suffisante pour 1887	2,400 »
	<hr/>
TOTAL	fr. 9,025 »
D'autre part, retrancher la somme de	12,060 »
	<hr/>
transférée à l'article 31 ci-dessus, d'où une diminution de	5,035 »
	<hr/>
en sorte que, pour 1887, l'allocation peut être réduite à	fr. 2,286,586 »

ART. 42. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Le crédit voté pour 1886	fr. 1,068,180 »
doit être diminué d'une somme de	2,000 »
	<hr/>
transférée à l'article 32. — Reste	1,066,180 »
"Le crédit nouveau prévu au Budget révisé étant de	1,091,180 »
	<hr/>
il présente une augmentation de	25,000 »

laquelle se décompose ainsi :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Rémunération des agents chargés de la remise à domicile des télégrammes, etc.; augmentation résultant de l'accroissement du trafic télégraphique et de l'extension donnée à la remise des exprès-postaux par les porteurs des télégraphes	fr.	10,000	»
2° Allocation aux compagnies concessionnaires de chemins de fer, aux agents des autres services, etc., qui coopèrent à l'échange des correspondances télégraphiques; augmentation de crédit		3,000	»
3° Auxiliaires et élèves : admission de quelques agents nouveaux par suite de l'extension du mouvement; complément de crédit pour servir, en 1887, les augmentations de salaires accordées en 1886		9,000	»
4° Amélioration de la position des ouvriers des divers services.		3,000	»
TOTAL.		fr.	25,000

L'accroissement constant des communications télégraphiques, ainsi que la création d'installations nouvelles que nécessite l'extension des applications de l'électricité et de la téléphonie, ont nécessairement pour conséquence l'augmentation des moyens de transmission, tant en lignes et appareils qu'en personnel.

ART. 43. — *Entretien des lignes, matériel, etc.*

Crédit voté au budget de 1886	fr.	290,000	»
Crédit proposé au Budget de 1887		278,270	»
EN MOINS.		fr.	11,730

Cette diminution est due à des économies qui peuvent être réalisées sur les dépenses de matériel.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 45. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1887	fr.	960,586	»
Crédit voté pour 1886		905,119	»
DIFFÉRENCE EN PLUS		fr.	55,467

Cette somme forme le complément d'un crédit de 83,200 francs, justifié au projet de Budget amendé de 1886 (*Doc.*, n° 5, p. 150).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 46. — *Traitements, salaires, indemnités, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, etc.*

Crédit demandé pour 1887	fr.	189,180	»
Crédit voté pour 1886		185,180	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.		4,000	»

formant le complément d'un crédit de 6,000 francs, justifié au projet de Budget amendé de 1886 (*Doc.*, n° 5, p. 151).

ART. 47. — *Remises aux receveurs, pilotes, etc.*

Les dépenses imputables à charge de cet article, du chef des remises à payer aux comptables de la marine, sont proportionnelles aux recettes. Bien que le crédit ne soit point limitatif, il importe cependant de le mettre en rapport avec la réalité des faits constatés et avec les prévisions de recettes.

Les sommes liquidées en 1884 et 1885 s'étant élevés, pour la première année, à fr. 1,546,861 93 c^s et pour la seconde à fr. 1,559,544 62 c^s, il est nécessaire, pour maintenir cette proportionnalité, de porter le crédit de 1,400,000 francs à 1,540,000 francs. C'est l'objet de l'amendement proposé à l'article 47 du projet de Budget.

ART. 49. — *Traction et matériel.*

Crédit demandé pour 1887	fr.	1,508,706	»
Crédit voté pour 1886		1,422,671	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	186,035	»

Cette augmentation se justifie comme suit :

Complément d'un crédit de 542,052 francs demandé pour la création d'un troisième service quotidien de paquebots entre Ostende et Douvres et justifié au projet de Budget amendé de 1886 (<i>Doc.</i> , n° 5, p. 151).		228,055	»
D'autre part, le crédit de		42,000	»
		<hr/>	

qui a été voté au Budget de 1886 pour certains travaux à faire à bord du paquebot *Marie-Henriette*, ne devant pas être reproduit, l'augmentation au Budget de 1887 n'est plus que de fr. 186,055 »



PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1887, à la somme de quatre-vingt-trois millions neuf cent soixante-huit mille cinq cent cinquante francs (83,968,550 francs), conformément au tableau ci-annexé.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉG.
POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 °	
2	— des fonctionnaires et employés	175,250 °	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	6,500 °	344,650 °
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,000 °	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	65,000 °	
6	Honoraires des avocats du Département	55,000 °	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1 ^{re} . — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	458,515 °	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	120,460 °	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	660,000 °	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000 °	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.	40,000 °	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	11,000 °	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,457,640 °	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	9,500,614 °	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,000,000 °	
16	Travaux d'entretien, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	2,585,320 °	
	À REPORTER. fr.	°	344,650 °

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT fr.		544,650
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,615,570	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,582,140	
19	Primes d'économie et de régularité.	555,400	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	5,370,000	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	11,540,000	65,960,672
	SECTION 4. — Transports.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,044,382	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	5,948,741	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	390,000	
25	Frais d'exploitation	1,850,000	
26	Camionnage	1,729,000	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	650,000	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	55,000	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,706,570	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Les crédits portés aux articles 7, 15, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	85,720	
	CHAPITRE III		
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	SECTION 1^{re} — Services communs.		
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	115,454	
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	105,710	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422	
	A REPORTER. fr.		66,314,522

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉG. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	»	66,514,522 »
	SECTION 2. — Postes.		
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,502,276 »	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	3,955,058 »	
36	Transport des dépêches	517,540 »	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employés, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	598,000 »	15,525,528 »
38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif)	10,000 »	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	708,820 »	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne.	5,250 »	
	SECTION 3. — Télégraphes.		
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,286,586 »	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,091,180 »	
45	Entretien	278,270 »	
44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	2,000 »	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	960,586 »	
46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	180,180 »	
47	Remises. (Crédit non limitatif).	1,540,000 »	4,101,827 »
48	Subsides.	195,155 »	
40	Traction et matériel	1,508,708 »	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
50	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	5,000 »
	REPORTER. . . fr.	»	83,854,275 »
		43	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉG. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	85,854,275 »
	CHAPITRE VI.		
51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire</i>)	67,000 »	67,000 »
	CHAPITRE VII.		
52	Pensions : premier terme	22,200 »	22,200 »
	CHAPITRE VIII.		
55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	29,525 »	29,525 »
	CHAPITRE IX.		
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,750 »	15,750 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . . . fr.	»	85,968,550 »

DÉVELOPPEMENTS

DES ARTICLES REVISÉS DU PROJET DE BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1887.



BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés . . .	Secrétariat général. 159,750 »
	b.		Surveillance des chemins de fer concédés . . . 35,500 »
			TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
—			
PREMIÈRE SECTION.			
SERVICES COMMUNS.			
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'administration centrale, de l'autographie et du factage	52,800 »
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau	21,460 »
	c.	Emmagasinage et distribution des approvisionnements du magasin central	29,200 »
	d.	Fabrication de coupons Edmond'son	25,000 »
<i>Matériel et fournitures de bureaux pour tous les services :</i>			
9	a.	Imprimés et autographies	235,000 »
	b.	Fournitures de bureau, ficelles, enveloppes, papiers, encre, etc.	66,000 »
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, compte-rendus, cahiers des charges, etc.)	200,000 »
	d.	Objets de gravure, abonnements, mobilier, frais de publicité, etc.	161,000 »
			TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS.		DIFFÉRENCE		Observations.
volés POUR L'EXERCICE 1886.	demandés au projet de BUDGET RÉVISÉ de 1887.	Augmentation.	Diminution.	
167,850 »	175,250 »	(¹) 7,400 »		(¹) Transfert à concurrence de 2,900 fr. de l'art. 15. Id. id. de 4,500 fr. de l'art. 17.
»	»	7,400 »		
125,900 »	126,460 »	(¹) 2,560 »	»	(¹) Transfert à concurrence de 1,860 fr. de l'art. 18. Id. id. de 1,000 fr. de l'art. 21.
700,000 »	660,000 »	»	40,000 »	
		2,560 »	40,000 »	
DIMINUTION. . fr.		37,440		

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service des voies et travaux fr. 184,100 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances . . . 1,160,240 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 104,300 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
14	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) 5,923,614 »
	b.	Entretien courant de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.) 3,667,000 »
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 915,000 »
	b.	— de rails et accessoires 523,000 »
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . 462,000 »
<i>Travaux d'entretien, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
16	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances 2,200,000 »
	b.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers 167,320 »
	c.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas dans un bâtiment de l'État 216,000 »
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION fr.		

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
votés pour l'exercice 1886.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1887.	Augmentation.	Diminution.	
1,460,540	1,457,640	•	2,900	Somme transférée à l'article 2.
9,587,000	9,590,614	3,614	•	Somme transférée de l'article 25.
2,500,000	1,000,000	•	600,000	
2,595,000	2,585,320	•	11,680	
		3,614	614,580	
DIMINUTION . . fr.		610,966		

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 272,300 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 820,520 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 341,050 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 94,200 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 86,400 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 5,465,000 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport, dans les stations 2,604,500 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel. 103,940 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 2,408,700 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 2,850,000 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 520,000 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
31	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 4,861,100 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 4,370,000 »
	c.	Agents en service général (agréés, contre-maitres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, manœuvres, etc.) 607,900 »
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel 1,710,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
volés POUR L'EXERCICE 1886.	demandes au projet de BUDGET REVISÉ de 1887.	Augmentation.	Diminution.	
1,619,870	1,615,570	"	4,500	Somme transférée à l'art. 2.
10,783,700	10,582,140	"	201,560	Dans cette somme est comprise celle de 1,860 fr. transférée à l'art. 8.
5,900,400	5,570,000	"	550,400	
11,800,900	11,549,000	"	251,900	Y compris la somme de 1,000 fr. transférée à l'art. 8.
		"	987,460	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 757,100 .
23	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoi des voyageurs et des marchandises 3,104,915 .
	c.	Traffic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 4,905,467 .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 276,900 .
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 3,624,000 .
23	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. 1,811,750 .
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords 512,991 .
<i>Frais d'exploitation :</i>		
	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 1,225,000 .
25	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 615,000 .
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc, appartenant à des compagnies 10,000 .
26	"	<i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile
28	"	<i>Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.</i>
"	"	<i>Ristournes à des établissements industriels du bassin du centre d'une partie des frais de transport de leurs produits pendant la période de chômage de la navigation sur certaines sections du canal de Charleroi</i>
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
volés POUR L'EXERCICE 1886.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1887.	Augmentation.	Diminution.	
9,033,820 »	9,044,382 »	(¹) 10,562 »	»	(¹) Somme transférée de l'article 34.
6,027,540 »	6,948,741 »	»	78,799 »	Dans cette somme se trouve comprise celle de 3,614 transférée à l'article 14 et celle de 1200 transférée à l'article 30.
2,050,000 »	1,850,000 »	»	200,000 »	
1,760,000 »	1,720,000 »	»	40,000 »	
35,000 »	35,000 »	»	»	
45,000 »	»	»	45,000 »	
		10,562 »	365,799 »	
		353,237 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
30	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 69,320 »
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre 16,400 » (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION fr.
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re} SECTION. — Services communs		
2 ^e — — Voies et travaux		
3 ^e — — Traction et matériel		
4 ^e — — Transports		
5 ^e — — Perception des recettes et contrôles		
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
PREMIÈRE SECTION.		
<i>Services communs.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
31	a.	Direction générale de l'administration; inspection générale des services; service central 41,600 »
32	b.	Dépôts, ateliers de fabrication des timbres, commission de réception; service des bâtiments 75,834 »
32	c.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
<i>Postes.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
34	a.	Direction centrale et services provinciaux 617,450 »
34	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 2,884,826 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
35	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.) 127,400 »
35	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). 1,571,389 »
35	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). 1,641,702 »
35	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. 592,547 »
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
votés POUR L'EXERCICE 1886.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1887.	Augmentation	Diminution	
05,880	115,434	21,545 (1)	»	(1) Y compris un transfert de l'art. 41 d'une somme de 12,060 francs.
102,150	105,710	5,560 (2)	»	(2) Y compris un transfert de 2,000 francs de l'art. 42
»	»	»	»	
		25,105	»	
AUGMENTATION . . . fr.		25,105		
5,411,615	5,502,276	90,663 (3)	»	(3) En tenant compte d'une somme de 10,562 francs transférée à l'art. 23.
5,804,330	5,053,058	58,690 (4)	»	(4) Y compris un transfert de l'art. 36, d'une somme de 9,000 francs
»	»	120,562	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
volés POUR L'EXERCICE 1886.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1887.	Augmentation.	Diminution.	
•	•	129,362 »	•	
526,340 »	517,540 »	•	9,000 »	Somme transférée à l'article 35.
645,000 »	698,000 »	•	45,000 »	
758,820 »	708,820 »	•	50,000 »	
		129,362 »	84,000 »	
AUGMENTATION		45,362 »		
2,289,021 »	2,286,586 »	•	(¹) 3,035 »	(¹) En tenant compte d'un transfert à l'art. 31, d'une somme de 12,060 francs.
1,068,180 »	1,091,180 »	(¹) 25,000 »	•	(¹) En tenant compte de 2,000 francs transférés à l'article 32.
290,000 »	278,270 »	•	11,730 »	
		25,000 »	14,765 »	
AUGMENTATION		8,285 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs.
		2 ^e — — Postes.
		3 ^e — — Télégraphes.
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre 453,372 »
45	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 385,514 »
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys 20,800 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
46	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
47	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif).
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 940,142 »
49	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 357,864 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 9,200 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
votés POUR L'EXERCICE 1886.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1887.	Augmentation.	Diminution.	
367,461	592,566	25,105	.	
9,227,362	9,272,724	45,362	.	
3,649,801	3,658,036	8,255	.	
13,244,624	13,523,326	78,702	.	
AUGMENTATION. . . fr.		78,702		
905,119	960,586	55,467	.	
185,180	189,180	4,000	.	
1,400,000	1,540,000	140,000	.	
1,122,671	1,308,706	186,035	.	
		385,502	.	
AUGMENTATION. . . fr.		385,502		

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes et télégraphes
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours.
IX.	Dépenses imprévues
	TOTAL DU BUDGET

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
votés POUR L'EXERCICE 1886.	demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1887.	Augmentation.	Diminution.	
337,250	344,650	7,400	•	
67,957,575	65,969,672	•	1,987,903	
13,244,624	13,323,326	78,702	•	
3,806,125	4,101,627	385,502	•	
5,000	5,000	•	•	
67,000	67,000	•	•	
22,200	22,200	•	•	
29,325	29,325	•	•	
15,750	15,750	•	•	
85,484,840	83,968,550	471,604	1,987,903	
DIMINUTION . . . fr.		1,516,299		

(188)